

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/069bis

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

12/12/23

Date d’Affichage

26/12/23

Objet de la Délibération

**Demande de subvention
départementale au titre des
amendes de police 2024.**

L' an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, DESCHAMPS.

Absents : Mme GARCIA, Mme DASSENOY, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

M. SUC procuration à M. DAGUES BIE

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à Mme DEGEILH

Mme PERSYN procuration à Mme RANCHET

Secrétaire : Mme TRIAES

Monsieur le Maire expose à l’assemblée le projet d’amende de police pour 2024 concernant l’implantation de plusieurs écluses ou chicanes sur voies départementales du territoire communal afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Il propose en conséquence de solliciter l’inscription de ce projet, dont le coût est estimé à 37 845,00 € H.T., au programme des amendes de police 2024 afin d’obtenir une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Sollicite une subvention au titre des Amendes de Police du Programme Départemental 2024 pour la réalisation de dispositifs de ralentissements de la vitesse type écluses ou chicanes,
- Précise que le montant de ces aménagements est estimé à 37 845,00 € H.T.,
- Autorise M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer la convention cadre se rapportant à ce dossier et tout autre document nécessaire.

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213101884-20231219-20230692-DE

Chapitre	Compte	Opération	RAR	Inscription Budgétaire	25%
20 - Immobilisations incorporelles			- €	36 690,00 €	9 172,50 €
	2031 - Frais d'études			20 000,00 €	5 000,00 €
	2051 - Concessions et droits similaires			16 690,00 €	4 172,50 €
21 - Immobilisations corporelles			- €	684 178,00 €	171 044,50 €
	2111 - Terrains nus			364 000,00	91 000,00 €
	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes			10 000,00	2 500,00 €
	21311 - Hôtel de Ville			3 000,00	750,00 €
	21312 - Bâtiments scolaires			74 850,00	18 712,50 €
	21318 - Autres bâtiments publics			66 550,00	16 637,50 €
	2135 - Installations générales, agencements			5 000,00	1 250,00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques			44 205,00	11 051,25 €
	2153B - Autres réseaux			8 000,00	2 000,00 €
	2182 - Matériel de transport			9 000,00 €	2 250,00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique			950,00	237,50 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	125		5 000,00 €	1 250,00 €
	2184 - Mobilier			23 465,00	5 866,25 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles			70 158,00	17 539,50 €
23 - Immobilisations en cours			- €	2 229 720,47 €	557 430,12 €
	2312 - Agencements et aménagements de terrains	133		1 595 800,00	398 950,00 €
	2313 - Constructions	126		77 000,00	19 250,00 €
	2313 - Constructions	130		62 220,47	15 555,12 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques			15 000,00	3 750,00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	116		322 000,00	80 500,00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	123		112 700,00	28 175,00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	131		45 000,00	11 250,00 €
	TOTAUX		- €	2 950 588,47 €	737 647,12 €

Monsieur le Maire,
Christophe TOUNTEVICH

